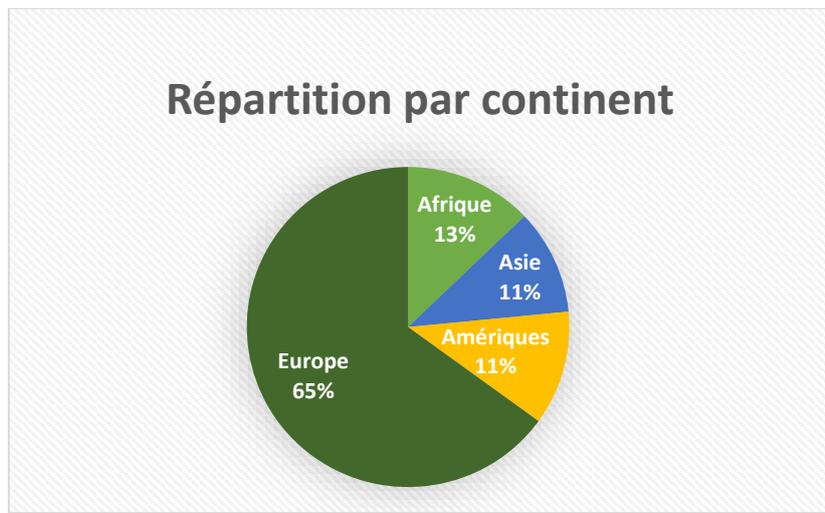


## STATISTIQUES DE LA CCIP-CA AU 30 JUIN 2022

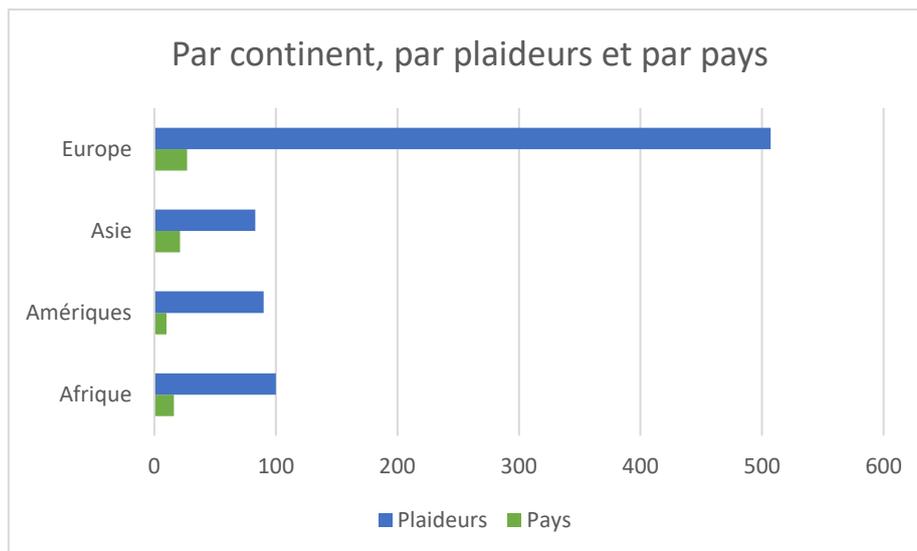
Au 30 juin 2022, le rôle de la CCIP-CA comprend 186 affaires dont 81 recours en annulation de sentences arbitrales internationales et 19 appels en matière d'exequatur, soit un total de 100 affaires dans le domaine de l'arbitrage international, ce qui représente 54% de l'activité de la CCIP-CA.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022, 52 arrêts ont été rendus par la CCIP-CA ; 28 arrêts concernent des recours en annulation de sentences arbitrales internationales (soit 54% des arrêts rendus sur cette période), 7 concernent des décisions sur la compétence (soit 13%), 5 sont relatifs à des appels d'ordonnances d'exequatur (soit 10%) et 12 arrêts concernent les autres contentieux au fond (soit 23%).

La durée des procédures relatives à ces arrêts est en moyenne de 22 mois pour les recours en annulation de sentences arbitrales internationales, 6 mois pour les appels sur la compétence, 19 mois pour les appels d'ordonnances d'exequatur et 15 mois pour les autres contentieux. La durée moyenne générale des procédures devant la CCIP-CA toutes matières confondues est de 18 mois.



Le nombre total de plaideurs au rôle au 30 juin 2022 s'élève à 780, issus de 74 pays différents couvrant tous les continents sauf l'Océanie. 65 % du total des plaideurs est européen et représente 27 des 75 pays. Les 35% restant proviennent du continent africain pour 13% (représentant 16 pays), du continent américain pour 12% (représentant 10 pays) et du continent asiatique pour 11% (représentant 21 pays).



Pour l'Europe, les pays les plus représentés sont la France (20,5% du total des plaideurs) et l'Allemagne (10,3%). Pour l'Amérique, les ressortissants des Etats-Unis sont les plus représentés (5,1%). Pour l'Afrique, ce sont les ressortissants du Cameroun qui arrivent en tête avec 3,3% du total. En Asie, les pays sont faiblement représentés, le plus important étant les Philippines avec 2,1% du total des plaideurs.

